

**Interpellation de A. CRESPIN, Conseiller communal, relative à la diffusion en direct du Conseil communal.**

A. CRESPIN donne lecture du texte suivant :

**A. CRESPIN geeft lezing van de volgende tekst:**

Cher(e)s collègues,

Nous nous réjouissons d'apprendre dans la dernière édition du journal communal que la phase-test pour la diffusion du Conseil sur internet se concrétise. Nous apprenons également qu'un deuxième test sera lancé dans le courant de l'année.

Suite à cette nouvelle, nous voudrions savoir :

- Quel est le prestataire privé en charge de la diffusion ? Est-ce même pour les deux phases ?
- Quel est le prix demandé par le ou les prestataires ?

Vous annoncez qu'un bilan devra alors s'effectuer pour juger si oui ou non la diffusion sera maintenue, en fonction de l'intérêt et du coût. Pouvez-vous nous préciser comment allez-vous procéder à cette évaluation ? Quels sont les indicateurs ?

***G. VERSTRAETEN sluit zich aan bij de blijdschap van zijn collega dat er vaart gemaakt wordt in dit verhaal. Het wordt echt eens tijd dat deze gemeenteraad het moderne tijdperk binnen stapt en dat de burgers rechtstreeks ook van thuis uit kunnen volgen wat we hier doen, of niet doen.***

***Over het feit dat er nagekeken zal worden of we dan verder gaan met die uitzending, afhankelijk van of er al dan niet voldoende interesse is, maakt hij zich ook een klein beetje zorgen hoe dat dan juist beoordeeld zal worden. Het moet natuurlijk wel door de gemeente zelf gepromoot worden. Het is goed dat het in « Anderlecht Contact » stond, maar het moet ook een duidelijke plaats krijgen op de website van de gemeente, bijvoorbeeld door interesse op te wekken om de gemeenteraad te volgen en hij zou eraan willen toevoegen, zelfs als initieel de aandacht redelijk beperkt zou zijn, dat hij het nog altijd normaal blijft vinden dat er een digitale vorm van deze gemeenteraad beschikbaar blijft. Zelfs enkel geluidsmatig, liefst met video of wat dan ook, maar dan lijkt het hem logica zelve dat een gemeente van onze maat dit verzekert.***

Monsieur l'Échevin DROUART donne lecture de la réponse suivante :

***Mijnheer de schepen DROUART geeft lezing van het volgende antwoord :***

Je vous remercie pour votre question sur ce projet qui tenait à cœur et concrétise un projet que le Collège avait inscrit dans son accord de majorité et auquel je m'étais attelé dès ma prise de fonction.

Voici donc les éléments de réponse que je peux donner à vos questions :

Les deux prestations seront réalisées par « Medianext ». Cette société a déjà réalisé ce type de mission dans d'autres communes (Bruxelles-Ville et Wavre). Le deuxième test est prévu pour le mois de novembre.

Le coût est de 6.050 Euros (TVA comprise) pour les deux prestations. Ceci comprend la captation son et image, ainsi que la retransmission.

L'évaluation sera faite après chaque retransmission :

- nombre de personnes qui ont suivi le live ;
- avis techniques des différents services (ICT, communication, bâtiments communaux, assemblées) ;
- commentaires reçus de la population via les différents canaux.

Sur base de ces différents éléments, le Collège évaluera l'opportunité ainsi que les modalités de poursuite du projet.

Si cela ne fonctionne pas, le Collège va forcément supprimer ce projet, mais peut-être réévaluer la façon dont il va poursuivre le projet.

Monsieur l'Échevin DROUART rassure G. VERSTRAETEN qu'il n'y aura pas qu'un petit article dans le « Anderlecht Contact », mais bien un communiqué de presse et une diffusion sur le site internet, deux choses prévues pour faire la publicité du projet, puisque l'objectif n'est pas de le cacher.

A. CRESPIN n'a pas de question, mais il déclare que le groupe PTB est impatient de voir ce projet se réaliser. Il y a effectivement une volonté politique de vouloir diffuser les travaux et d'être ouvert à ce niveau-là. Il rejoint donc G. VERSTRAETEN sur le fait de rentrer dans le 21ème siècle, comme beaucoup d'autres communes sont en train de le faire actuellement. Le groupe PTB restera très attentif au fait que ce projet puisse être pérenne et durable et qu'il ne soit pas abandonné après les deux tests.